

# 11. INNOVATION ET TRADITION DANS LE RITUEL DE CRISE (1988)

*Les élections législatives du 13 décembre 1987 amenèrent le PS à 44 % des voix en Wallonie et 51 sièges sur 104 au Conseil régional wallon. Après la négociation avortée d'une (trop courte) majorité avec Ecolo, ce sont des majorités « classiques » associant chrétiens et socialistes qui se mirent en place d'abord à Namur, ensuite début mai au niveau de l'Etat central, en engrangeant une nouvelle réforme de celui-ci qui répondait partiellement, une fois n'est pas coutume, aux objectifs wallons et bruxellois. Dans le n° 207 de **Socialisme**, je tentai de tirer quelques leçons de ce long processus de crise, à l'image d'observations antérieures de politologues de l'époque.*

En introduction d'un *Courrier hebdomadaire* du CRISP consacré à la relation des événements de la dernière crise gouvernementale, Jacques Brassinne et Xavier Mabille notaient que « au cours de cette crise, nombreux sont les éléments ou facteurs qui sont intervenus pour la première fois ou qui ont pris une importance plus grande que dans le passé ». Le Professeur Francis Delpérée a par ailleurs analysé jadis dans une série de *Chroniques de crise* entamée en 1977 et poursuivie jusqu'en 1985, « le rituel de crise, avec son cortège d'informateurs, de médiateurs, de formateurs », en tentant de répondre aux questions importantes charriées par chaque crise, sur les responsabilités et les pouvoirs des divers acteurs tout comme sur les règles de ce « rituel ».

Depuis la démission du gouvernement Martens VI à la mi-octobre 1987 jusqu'à la prestation de serment de Martens VIII début mai 1988, la crise aura été la plus longue qu'ait connue la Belgique, en raison de la complexité des problèmes posés et de la diversité des résultats électoraux du 13 décembre. Notre propos n'est ni de retracer par le menu les événements de ces derniers mois ainsi que l'a fait le CRISP, ni de procéder à leur analyse exhaustive comme se propose sans doute de le faire Francis Delpérée du point de vue du juriste. Nous tenterons simplement d'apporter une modeste contribution à ce type de réflexion en nous attardant, comparaisons à l'appui le cas échéant, sur quelques-uns des moments-clés de la crise d'octobre 87-mai 88, pour y relever des traits sinon nouveaux en tout cas dignes d'être notés, ou au contraire le respect de règles implicites classiques lors de ce type de « temps forts » dans notre vie politique.

## DE MARTENS VI A MARTENS VII

Sans revenir sur les événements de la rentrée politique de 1987 dans le dossier fouronnais (ordonnance Bartels en août, ultimatum CVP en septembre), le début de la crise peut être situé au 15 octobre, lorsque les désaccords au sein de son équipe obligèrent Wilfried Martens à présenter la démission de son sixième gouvernement au Roi. Le Chef de l'Etat tint sa réponse en suspens. Attitude quasi traditionnelle en l'occurrence: mises à part les démissions « obligées » d'un gouvernement au lendemain du renouvellement des Chambres, toujours acceptées aussitôt, sur dix démissions présentées en raison d'une crise interne au cours de ces quinze dernières années, trois fois seulement (Leburton en 1974, Tindemans en octobre 1978 et Eyskens en 1981) le Roi ne crut pas utile d'accorder au Premier Ministre les quelques heures ou quelques jours pouvant suffire dans certains cas pour « recoller la porcelaine ».

On notera que dans le cas présent, le Roi ne donna pas de justification publique au délai qu'il s'octroyait ni de mission précise à son Premier Ministre. Il n'en va pas toujours ainsi. En juin 1978 par exemple, Baudouin avait invoqué « la gravité de la situation économique et budgétaire, les problèmes régionaux ainsi que le contexte international » (l'envoi de paras belges au Shaba, en mai) pour demander à Tindemans de tenter un nouvel effort en vue de résoudre la crise - ce qu'il fit avec succès.

Pas de considération dans le communiqué du Palais en revanche en avril 80 lors de la chute de Martens II, tout comme en octobre suivant lors de la démission de Martens III. Par contre fin mars 81, on se souvient qu'ayant tenu la démission de Martens IV en suspens, comme les précédentes, le Roi avait pris le même jour une initiative spectaculaire en réunissant 19 personnalités politiques pour plaider en faveur de la restauration de la stabilité gouvernementale - ce qui n'empêcha pas la démission d'être acceptée deux jours plus tard.

Ce que l'on appelle parfois « la phase de dramatisation » allait durer quatre jours en 1987, du 15 au 19 octobre, date d'acceptation de la démission. Délai très normal lui aussi, puisque lors des précédents de juin 78, avril et octobre 80, mars 81, juillet 85 et octobre 86, le délai de réflexion du Roi s'était toujours situé entre deux et six jours maximum.

On s'est, comme de coutume, interrogé à ce moment sur les compétences d'un gouvernement démissionnaire, la réponse royale étant tenue en suspens. L'avis le plus récent et le plus autorisé en la matière, émanant du Conseil d'Etat du 3 avril 1980, est formel à cet égard : le Conseil des Ministres restait investi de la totalité de ses pouvoirs durant cette brève période. Ce n'est qu'une fois la démission acceptée que le gouvernement, s'il n'avait été immédiatement remplacé, se serait trouvé en « affaires courantes ».

Il n'en fut rien dans ce cas, puisque le 19 octobre le Roi acceptait certes la démission de Martens VI mais chargeait aussitôt le Premier Ministre sortant de former un nouveau gouvernement. Ce dernier serait doté d'un programme limité à l'adoption du contingent de l'armée pour 1988, d'une loi de finance et d'une déclaration de révision de la Constitution - celle-ci entraînant aussitôt la dissolution des Chambres et l'élection d'assemblées

constituantes. La décision de «remettre en selle» le Premier Ministre démissionnaire en lui confiant la tâche de former la nouvelle équipe, fût-elle de transition, est importante. Outre les 55 jours courant du 19 octobre au 13 décembre, au début desquels le gouvernement se chargea de la préparation de la révision constitutionnelle, Martens VII, certes démissionnaire au lendemain du scrutin, restera encore en fonction durant 147 jours.

Dans un cas similaire quelque dix ans plus tôt, lors de la démission du gouvernement Tindemans IV, c'est au vice-Premier Paul Vanden Boeynants que le Roi au terme d'une rapide mission d'information avait confié la tâche de former un gouvernement de transition chargé de préparer de nouvelles élections, gouvernement qui se maintint encore 106 jours après celles-ci. On peut rappeler aussi qu'en 1966 comme en 1974, après les démissions des gouvernements Harmel et Leburton, c'est chaque fois au vice-Premier Ministre de l'équipe sortante (P.W. Segers en 1966 remplacé ensuite par Vanden Boeynants, Tindemans en 1974) que le Roi confia la mission de tenter de former un autre gouvernement sans nouvelles élections - opération qui devait réussir d'ailleurs en 1966.

## **INFORMATEURS ET FORMATEURS**

Après ses premières consultations au lendemain du scrutin du 13 décembre, le Roi confiait au Président du P.S. Guy Spitaels une mission d'informateur. Phase tout aussi classique du rituel de crise que celle-là, en tout cas ces quinze dernières années, mais non systématique cependant. S'il n'y eut pas d'informateur royal après les élections d'avril 1977 et d'octobre 1985 (le Roi désigna immédiatement Tindemans dans le premier cas et Martens dans le second comme formateur au terme d'une semaine de consultations), tout comme en octobre 1980 et avril 1981, par contre des missions d'information ont ouvert la phase de crise gouvernementale proprement dite en avril 74, octobre et décembre 78, avril 80, novembre 81 et bien sûr décembre 87.

Chargé «d'explorer les possibilités qui existent de constituer une coalition gouvernementale stable», Guy Spitaels ne se vit pas imposer de délai pour mener à bien sa mission. Parmi ses divers prédécesseurs récents dans cette fonction, seul Renaat Van Elslande, en 1974, était contraint au départ par un délai de quatre jours - il en prit six. La mission d'information de Vanden Boeynants en octobre 1978 dura cinq jours avant qu'il ne soit nommé formateur, celle de Claes en avril 1980 six jours, celle d'Herman Vanderpoorten en novembre 1981 onze jours, enfin celle de Claes qui ouvrit la longue crise de 1978 se prolongea, pendant la période des fêtes, durant dix-huit jours.

Dans son déroulement en deux phases (suivies de deux rapports au Roi) et dans sa durée (jusqu'au 4 janvier 1988), on ne peut mieux comparer la mission Spitaels, considérée par la presse comme exemplaire, qu'à celle de l'ancien Ministre des Affaires économiques en décembre 78 - janvier 79. Elle se déroula au Sénat: tout comme Vanderpoorten en effet, lui aussi personnalité de l'opposition sortante, et au contraire de tous les autres informateurs de ces dernières années, Guy Spitaels ne disposait pas de l'infrastructure d'un Ministère pour remplir sa mission. Enfin et surtout, celle-ci se signala par le nombre mais surtout la qualité des personnalités consultées par l'informateur.

Bien au-delà du monde politique bien sûr, ce qui est devenu coutumier, mais en élargissant les rencontres jusqu'aux représentants des organisations agricoles par exemple et surtout en rencontrant les responsables d'associations de lutte contre la pauvreté. Un précédent qui, selon les termes de l'un d'eux, témoignait de l'existence d'une intention affirmée de prendre en compte au plus haut niveau les problèmes de pauvreté. Willy Claes succéda à Guy Spitaels le 4 janvier avec une mission de «négociateur» qui échouerait le 22. Le vocabulaire du rituel s'est donc enrichi d'un nouveau terme, qui fait songer aux « co-médiateurs» (Nothomb et Claes) de février 1979, après l'échec de la première mission de formateur de Martens et avant l'entrée en piste de Vanden Boeynants. Mais dans ce cas comme alors, l'étiquette nouvelle ne désigne en fait qu'une même tentative de rapprochement des points de vues dans une situation passablement bloquée.

La mission du deuxième informateur enfin, Jean-Luc Dehaene, désigné le 22 janvier, sera exceptionnellement longue : 63 jours. Très vite orientée vers la formation d'une coalition rouge-romaine élargie à la VU, il est incontestable que cette mission dite « d'information» s'est rapidement muée, dans les faits, en négociation. On n'a guère perçu de différences en effet, autres que formelles, dans le déroulement de la mission Dehaene après le bref intermède de fin mars: fin de la mission d'information le 24, consultation de Ministres d'Etat et de juristes par le Roi, et désignation de Dehaene comme formateur cette fois le 27.

Mission de formateur qui ne prendra fin que le 6 mai: Jean-Luc Dehaene aura bénéficié au total de quinze semaines pour arriver à ses fins. Les observateurs du CRISP n'ont pas manqué de relever que le rôle du Roi (en octroyant un aussi long délai) fut ici un facteur fondamental dans l'évolution de la crise. Les mêmes auteurs ont évoqué les allusions au rôle royal dans la désignation de Wilfried Martens comme second formateur, le 6 mai, et l'acceptation par ce dernier du poste de Premier Ministre.

Nous rappellerons pour notre part à ce propos que ce n'est pas la première fois qu'un «démineur» déblaie longuement le terrain - et même plus -, finalement pour compte d'autrui. Ce fut le cas lorsque Vanden Boeynants parvint en mars 1979, en près d'un mois, à mettre un terme à la crise perdurant depuis décembre, avant de devoir céder la place à Martens qui, les 2 et 3 avril, négocia l'organisation interne de son premier gouvernement. Cela avait été le cas également il y a vingt ans, lors d'une autre des longues crises de la politique belge, quand

Vanden Boeynants déjà avait négocié la formation du gouvernement chrétien-socialiste en mai-juin 1968, Gaston Eyskens devenant finalement Premier Ministre. Mais si en 1988 comme en 1968, le nom du probable futur Premier Ministre avait été cité à plusieurs reprises - y compris officiellement par le CVP cette fois - Gaston Eyskens avait fait partie de la délégation de son parti pendant les négociations, ce qui ne fut pas le cas de Wilfried Martens en l'occurrence.

## **LA FORMATION DES EXECUTIFS**

1968, 1978, 1988. On a suffisamment noté la répétition à dix années d'intervalle des trois plus longues crises de notre histoire politique débouchant chacune, à terme, sur des refontes en profondeur de l'Etat : révision constitutionnelle de 1970, régionalisation de 1980, décision d'un accroissement considérable de celle-ci en '88. Dans ce processus de la réforme de l'Etat, il reste à souligner un aspect de la crise d'octobre 87-mai 88 qui en constitue peut-être l'innovation la plus lourde de sens : les modalités de la formation des Exécutifs régionaux et communautaires. Tant du côté flamand que du côté wallon et francophone en effet, les Exécutifs ont été formés avant le gouvernement central, au terme de négociations parfaitement indépendantes.

Comme en 1985, celles-ci ne furent pas ouvertes immédiatement au lendemain du scrutin. Gérard Deprez et Louis Michel avaient attendu une semaine après les élections du 13 octobre pour s'instituer «coinformateurs» et n'avaient entrepris, entre eux, les négociations proprement dites que le 30. Guy Spitaels n'entama les pourparlers avec Ecolo et le FDF, élargis ensuite au PSC, que le 13 janvier 1988, soit un mois après le scrutin et une fois la page de sa mission d'informateur royal tournée.

Les accords furent conclus le 27 janvier du côté flamand, le 29 du côté francophone, et les Exécutifs installés par leurs Conseils respectifs tout début février, soit plus de trois mois avant le gouvernement central. En 1985, par contre, les négociateurs libéraux et chrétiens avaient opéré un parallélisme évident entre les divers niveaux de pouvoirs : les négociations nationales qui se traînaient au Stuyvenberg (alors qu'il s'agissait de la reconduction de l'équipe sortante) s'accéléchèrent le 17 novembre pour aboutir le 22, les négociations régionales et communautaires se terminèrent au même moment et les Congrès des partis se prononcèrent simultanément sur les deux types d'accords.

Enfin, en 1985 toujours, la prestation de serment du nouvel Exécutif régional wallon prévue le 8 décembre avait été annulée et reportée de trois jours à la demande du Premier Ministre, celui-ci arguant notamment du fait qu'à son estime la prestation ne pouvait avoir lieu tant que le gouvernement national n'avait pas reçu la confiance des deux Chambres, puisque le Premier Ministre devait couvrir la ratification royale du choix des Présidents d'Exécutif. Cette thèse avait été très contestée, par le PS comme par des juristes d'autres opinions. 1988 nous aura totalement éloigné du parallélisme évoqué plus haut comme de ce genre d'interférence du pouvoir central dans la constitution des Exécutifs régionaux. Par l'affirmation tangible de l'autonomie du processus de leur formation et par leur installation bien avant le gouvernement central, la mise en place des Exécutifs en 1988 aura fait progresser concrètement l'irréversible processus fédéraliste.

On sait que ce ne fut finalement qu'un premier pas avant que les résultats de la longue négociation gouvernementale ne se traduisent par la décision d'une extraordinaire avancée du fédéralisme au travers d'une part d'un accroissement sans précédent des compétences et des moyens des pouvoirs régionaux et communautaires, et d'autre part de l'instauration enfin acquise de la Région bruxelloise.